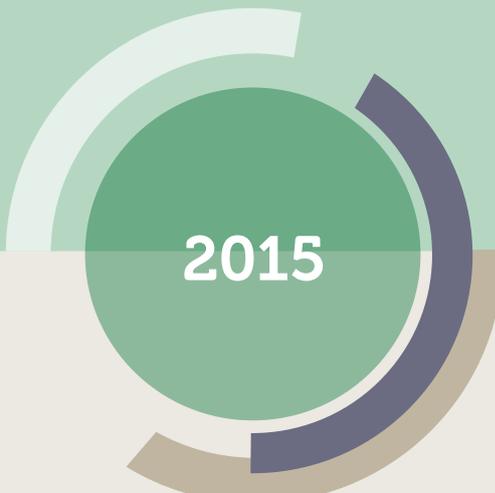




2015

# RAPPORT ANNUEL **ANNEXES**



2015

## SOMMAIRE

### Annexes

<b>1. LA GESTION DE L'ÉPARGNE ET LES PRESTATAIRES</b> .....	<b>01</b>
A. Les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) .....	01
B. Les autres prestataires de services d'investissement .....	05
C. Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) en 2014 .....	06
D. Les sociétés pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel (SOFICA) .....	08
E. Les organismes de titrisation .....	09
F. L'attribution des cartes professionnelles des responsables de la conformité .....	11
G. Listes des positions de doctrine publiées par l'AMF en 2015 pendant la transposition de la directive AIFM .....	12
<b>2. L'INFORMATION DES INVESTISSEURS</b> .....	<b>16</b>
A. Les visas accordés sur les opérations financières .....	16
B. L'information financière périodique des sociétés cotées .....	17
<b>3. LES ENQUÊTES ET LES SUITES JUDICIAIRES</b> .....	<b>18</b>
A. Bilan des enquêtes et transmissions effectuées par l'AMF depuis 2004 .....	18
B. Les suites judiciaires .....	19
<b>4. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE</b> .....	<b>22</b>
A. Accord de reconnaissance AMF-CFTC .....	22
B. Liste des marchés reconnus .....	22
C. Liste des marchés réglementés des pays membres de l'espace économique européen .....	22
D. Liste des accords et conventions signés par l'AMF avec ses homologues étrangers .....	23
E. Liste des accords signés par l'AMF avec ses homologues étrangers non membres de l'Union européenne portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations dans le cadre de la surveillance des entités visées par la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) .....	29
F. Liste des accords et conventions multilatéraux signés par l'AMF .....	29



# La gestion de l'épargne et les prestataires

## A. LES SOCIÉTÉS DE GESTION DE PORTEFEUILLE (SGP)

Tableau 1. Liste des sociétés de gestion de portefeuille agréées en 2015

Nom de la société de gestion de portefeuille
ALBEDO CAPITAL
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE
CAPEVOLUTION
COLONY CAPITAL SAS
CRÉATION SGP GROUPE PICARDIE INVESTISSEMENTS
DELEBOR AM
EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY (FRANCE)
ELEUSIS CAPITAL
ELIGE GESTION
EVEN FINANCE
FINOVAM GESTION
FUTUR ASSET MANAGEMENT
HERACLES GESTION
HOTEL INVESTISSEMENT CAPITAL
IBIONEXT
IDIA
IFE MEZZANINE
IRDI GESTION
K PARTNERS
LA FINANCIERE DE L'EUROPE
LAFAYETTE GESTION
MIDI 2I
PIERRE 1 <sup>ER</sup> GESTION
PORTALIS AM
RGREEN INVEST SAS
RIVAGE GESTION
ROHAN INVESTISSEMENT
VERITAS INVESTMENT ASSOCIATES
YOMONI

1

2

3

4

**Tableau 2. Approbation de programmes d'activité présentés par SGP existantes pour l'année 2015**

**SGP**

**AIFM**

VP FINANCE

INTERNOS GLOBAL INVESTORS

MOTION EQUITY PARTNERS

FINANCIÈRE GALILÉE

MYRIA ASSET MANAGEMENT

NEF CAPITAL ETHIQUE MANAGEMENT

LATOIR CAPITAL

MARKUS ASSET MANAGEMENT

INVESCO ASSET MANAGEMENT

**EXTENSION PROGRAMME D'ACTIVITÉ**

FERRIGATION

MEESCHAERT CAPITAL PARTNERS

ARGOS INVESTMENT MANAGERS

MARTIN MAUREL GESTION

OLYMPIA CAPITAL MANAGEMENT

SERENA CAPITAL

FINANCE SA

LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

CLARESCO FINANCE

BERNHEIM DREYFUS & CO

EIFFEL INVESTMENT GROUP

ESFIN GESTION

QUADRILLE CAPITAL

MCA FINANCE

OPPORTUNITÉ SA

ACG

ATHYMIS GESTION

AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

ATLANTE GESTION

QUANTCUBE

VESTATHENA

MYRIA ASSET MANAGEMENT

RIVAGE INVESTMENT

PUZZLE CAPITAL

**Tableau 2. Approbation de programmes d'activité présentés par SGP existantes pour l'année 2015**

<b>SGP</b>
<b>EXTENSION PROGRAMME D'ACTIVITÉ</b>
NEW ALPHA ASSET MANAGEMENT
ACOFI GESTION
LYXOR ASSET MANAGEMENT
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT
KLESIA FINANCES
GSD GESTION
PATRIVAL
TOBAM
STARQUEST
CATHAY CAPITAL PRIVATE EQUITY
FOCUS AM
LAZARD FRÈRES GESTION
WEINBERG CAPITAL PARTNERS
EUROPANEL RESEARCH & ALTERNATIVE MANAGEMENT
ARDIAN FRANCE
DTAM
ABENEX CAPITAL
FIDEAS CAPITAL
LAFFITTE CAPITAL MANAGEMENT SAS
<b>EXTENSION PROGRAMME D'ACTIVITÉ SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES</b>
TRECENTO ASSET MANAGEMENT
TROCADERO CAPITAL PARTNERS
LBP AM

1

2

3

4

**Tableau 3. Agréments retirés ou devenus caducs en 2015**

Nom de la société de gestion de portefeuille	Numéro d'agrément	Date d'agrément
<b>RETRAITS D'AGRÈMENTS DÉFINITIFS PRONONCÉS EN 2015</b>		
ABERDEEN ASSET MANAGEMENT FRANCE SA	GP99017	28/05/99
ALEXANDRE FINANCE SAS	GP-08000017	16/06/08
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS	GP-08000019	31/03/08
ARCHON GROUP GESTION	GP-08000049	23/12/08
ARDENS ET ASSOCIES	GP-06000002	31/03/06
BELACO CAPITAL	GP-13000023	25/06/13
BRYAN GARNIER PRINCIPAL INVESTMENTS	GP-05000006	31/03/05
CDC INFRA MANAGEMENT	GP-13000001	02/01/13
CEFIC ASSET MANAGEMENT	GP-13000037	21/11/13
CITA GESTION	GP01008	21/02/01
CREATION SGP CAPEXTENS		13/05/15
CREDIT MUTUEL HABITAT GESTION	GS-95000044	29/06/95
DEGROOF GESTION	GP-05000013	03/05/05
DPA INVEST	GP-06000030	26/10/06
DUKE STREET SAS	GP-06000051	19/12/06
FAIRVIEW ASSET MANAGEMENT	GP-10000032	28/07/10
FINOGEST	GP97026	02/04/97
GEORGE V ASSET MANAGEMENT	GP00001	10/01/00
ICMOS FRANCE	GP-08000006	08/02/08
JP MORGAN MANSART INVESTMENTS	GP-04000022	15/04/04
LA BANQUE POSTALE GESTION PRIVEE	GP00005	01/03/00
LINEIS	GS-04000001	20/04/04
LYXOR INVESTMENT MANAGEMENT		
MARKET BRIDGE CAPITAL	GP-10000028	05/07/10
MARTIN MAUREL GESTION INSTITUTIONNELLE	GP02032	20/12/02
MASSENA PARTNERS	GP90053	27/07/90
NATURE GESTION	GP-12000005	01/02/12
NOTUS CAPITAL	GP-12000030	10/10/12
PRIM FINANCE	GP02030	13/11/02
QUADRATURE INVESTMENT MANAGERS	GP-12000032	23/11/12
REPUBLIC ASSET MANAGEMENT	GP-06000025	08/08/06

**Tableau 3. Agréments retirés ou devenus caducs en 2015**

Nom de la société de gestion de portefeuille	Numéro d'agrément	Date d'agrément
<b>RETRAITS D'AGRÉMENTS EN COURS PRONONCÉS EN 2015</b>		
ASTRANCE CAPITAL	GP-10000020	07/06/10
AUREO ALPHA	GP-12000019	30/07/12
BRIDGEPOINT PORTFOLIO SERVICES	GP03006	27/03/03
BRYAN GARNIER ASSET MANAGEMENT	GP90132	08/11/90
EIM (FRANCE) SAS	GP02022	30/09/02
EXQIM	GP-10000053	14/12/10
HRS FRANCE	GP-10000057	20/12/10
ICEO SAS	GP-06000018	30/11/06
RAPHAEL GESTION	GP-14000009	30/04/14
SOMANGEST	GP91001	17/01/91
SORIA FINANCE	GP00055	22/12/00
SWELL ASSET MANAGEMENT	GP-12000009	01/03/12

## B. LES AUTRES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

**Tableau 4. Observations et approbations de programmes d'activité des autres prestataires de services d'investissement**

Les services d'investissement sont énumérés à l'article L. 321-1 du code monétaire et financier.

- 1) La réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers
- 2) L'exécution d'ordres pour le compte de tiers
- 3) La négociation pour compte propre
- 4) La gestion de portefeuille pour le compte de tiers
- 5) Le conseil en investissement
- 6-1) La prise ferme
- 6-2) Le placement garanti
- 7) Le placement non garanti
- 8) L'exploitation d'un système multilatéral de négociation

## Agrément initial

Dénomination sociale	Nature du dossier	Services d'investissement / Service de tenue de compte-conservation
INTER-COURTAGE FUTURES	Agrément initial	Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers Exécution d'ordres pour le compte de tiers
DESCARTES TRADING	Agrément initial	Négociation pour compte de tiers
OPERA TRADING CAPITAL	Agrément initial	Négociation pour compte de tiers

## Extension d'agrément

Dénomination sociale	Nature du dossier	Services d'investissement / Service de tenue de compte-conservation
CARAX	Extension d'agrément	Placement non garanti
OFI INVESTMENTS SOLUTIONS	Extension d'agrément	Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers Exécution d'ordres pour le compte de tiers
SICAVONLINE	Extension d'agrément	Conseil en investissement

## C. LES SOCIÉTÉS CIVILES DE PLACEMENT IMMOBILIER (SCPI) EN 2014

Tableau 5. Liste des SCPI dont la note d'information a reçu un visa de l'AMF

Numéro	Visa	Nom de la SCPI	Créations ou mises à jour de la note d'information	Nom de la société de gestion
	Date			
<b>CRÉATION</b>				
CPI20150008	5 juin 2015	CILOGER HABITAT 5	Ouverture au public	CILOGER
CPI20150009	12 juin 2015	VENDOME REGIONS	Ouverture au public	VENDOME CAPITAL PARTNERS
CPI20150011	19 juin 2015	MULTIHABITATION 9	Ouverture au public	LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS
CPI20150016	3 juillet 2015	EUROVALYS	Ouverture au public	ADVENIS INVESTMENT MANAGERS
CPI20150017	17 juillet 2015	ALLIANZ DOMIDURABLE 3	Ouverture au public	IMMOVALOR GESTION
CPI20150021	11 août 2015	EUROPIMMO MARKET	Ouverture au public	LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS

**Tableau 5. Liste des SCPI dont la note d'information a reçu un visa de l'AMF**

Numéro	Visa Date	Nom de la SCPI	Créations ou mises à jour de la note d'information	Nom de la société de gestion
<b>MISE À JOUR</b>				
CPI20150001	6 février 2015	ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION	Mise à jour complète	CILOGER
CPI20150002	13 février 2015	IMMORENTE 2	Mise à jour complète	SOFIDY
CPI20150005	10 avril 2015	LAFFITTE PIERRE	Mise à jour complète	NAMI - AEW EUROPE
CPI20150007	22 mai 2015	IMMO PLACEMENT	Mise à jour complète	VOISIN SAS
CPI20150012	19 juin 2015	UNIDELTA	Mise à jour partielle	DELTAGER SA
CPI20150013	23 juin 2015	PIERRE SELECTION	Mise à jour complète	BNP PARIBAS REAL ESTATE INVEST MANAGEMENT France
CPI20150014	26 juin 2015	FONCIA PIERRE RENDEMENT	Mise à jour complète	FONCIA PIERRE GESTION
CPI20150018	31 juillet 2015	SOFIPIERRE	Mise à jour complète	SOFIDY
CPI20150019	31 juillet 2015	EFIMMO 1	Mise à jour complète	SOFIDY
CPI20150020	28 août 2015	FRUCTIPIERRE	Augmentation de capital	NAMI - AEW EUROPE
CPI20150022	14 août 2015	NOTAPIERRE	Mise à jour partielle	UNOFI-GESTION D'ACTIFS
CPI20150023	18 août 2015	LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE	Mise à jour complète	PERIAL ASSET MANAGEMENT SAS

**Tableau 6. Nombre de SCPI dissoutes en 2015**

Nom de la SCPI	Date de dissolution	Nom de la société de gestion
DAUPHI PIERRE	22 mai 2015	VOISIN SAS
EIRAM	22 mai 2015	VOISIN SAS
FININPIERRE	08 juin 2015	FONCIA PIERRE GESTION
ROCHER PIERRE 1	10 juin 2015	FONCIA PIERRE GESTION

1

2

3

4

## D. LES SOCIÉTÉS POUR LE FINANCEMENT DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL (SOFICA)

**Tableau 7. Visas de prospectus de SOFICA en 2015**

Visa		Nom de la SOFICA	Nature de l'opération
Numéro	Date		
SOF20150001	2 octobre 2015	CINEVENTURE 2	Ouverture au public
SOF20150002	2 octobre 2015	A PLUS IMAGE 7	Ouverture au public
SOF20150003	2 octobre 2015	INDEFILMS 5	Ouverture au public
SOF20150004	2 octobre 2015	MANON 7	Ouverture au public
SOF20150005	2 octobre 2015	SOFITVCINE 4	Ouverture au public
SOF20150006	6 octobre 2015	COFINOVA 13	Ouverture au public
SOF20150007	6 octobre 2015	COFIMAGE 28	Ouverture au public
SOF20150009	6 octobre 2015	CINEMAGE 11	Ouverture au public
SOF20150010	8 octobre 2015	LA BANQUE POSTALE IMAGE 10	Ouverture au public
SOF20150011	8 octobre 2015	SOFICINEMA 13	Ouverture au public

**Tableau 8. LES SOFICA : nombre, collecte, encours**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de SOFICA	92	84	88	82	83	84	87
Montant capitaux collectés (en millions d'euros)	63,07	63,07	63,07	63,07	58,97	60,76	61,99

## E. LES ORGANISMES DE TITRISATION

Tableau 9. Les organismes de titrisation (OT) en 2015				
Visa		Nom de la SCPI	Créations ou mises à jour de la note d'information	Nom de la société de gestion
Numéro	Date			
<b>CRÉATION</b>				
Visa n° 15-01	03/02/15	GINKGO PERSONAL LOANS 2015-1	Nouvel OT	EuroTitrisation
Visa n° 15-17	15/07/15	FCT GINKGO DEBT CONSO 2015-1	Nouvel OT	EuroTitrisation
Visa n° 15-21	19/10/15	FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2015	Nouvel OT	Eurotitrisation
Visa n° 15-22	19/11/15	TITRISOCRAM 2015	Nouvel OT	France Titrisation
Visa n° 15-24	03/12/15	NORIA 2015	Nouvel OT	France Titrisation
<b>PROGRAMME D'ÉMISSION</b>				
Visa n° 15-09	16/04/15	FCT PURPLE MASTER CREDIT CARDS	Programme d'émission	EuroTitrisation
Visa n° 15-11	06/05/15	AUTO ABS DFP MASTER FRANCE 2013	Programme d'émission	France Titrisation
Visa n° 15-12	07/05/15	FCT GIAC OLT 2	Programme d'émission	GIAC Gestion
<b>SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE (PB)</b>				
Visa n° 15-02	02/02/15	AUTO ABS FCT COMPARTIMENT 2011-1	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-03	02/02/15	AUTO ABS FCT COMPARTIMENT 2012-1	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-04	02/02/15	AUTO ABS FCT COMPARTIMENT 2013-2	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-05	02/02/15	AUTO ABS DFP MASTER COMPARTIMENT FRANCE 2013	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-06	02/02/15	AUTO ABS2 FCT COMPARTIMENT 2013-A	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-07	02/02/15	AUTO ABS FRENCH LOANS MASTER	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-08	02/02/15	AUTO ABS3 FCT COMPARTIMENT 2014-1	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-10	16/04/15	FCT PURPLE MASTER CREDIT CARDS	Supplément au PB	EuroTitrisation
Visa n° 15-14	22/05/15	AUTO ABS2 FCT COMPARTIMENT 2013-A	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-15	18/06/15	MASTER CREDIT CARDS PASS COMPARTIMENT FRANCE - NOTE SERIES 2015-1	Supplément au PB	EuroTitrisation

1

2

3

4

**Tableau 9. Les organismes de titrisation (OT) en 2015**

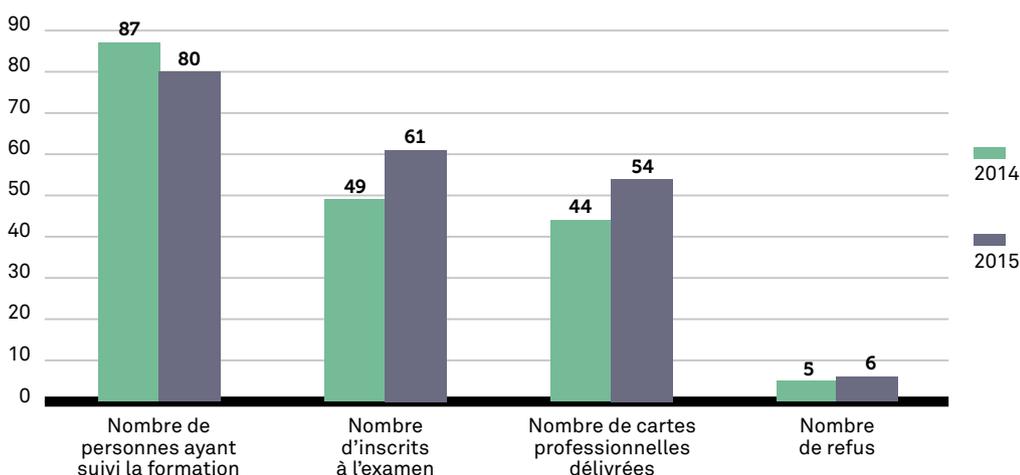
Visa		Nom de la SCPI	Créations ou mises à jour de la note d'information	Nom de la société de gestion
Numéro	Date			
<b>SUPPLÉMENT AU PB</b>				
Visa n° 15-19	31/07/15	FCT AUTO ABS DFP MASTER COMPARTMENT GERMANY 2013	Supplément au PB	France Titrisation
Visa n° 15-25	18/12/15	AUTO ABS GERMAN LOANS MASTER	Supplément au PB	France Titrisation
<b>RENOUVELLEMENT DU PB</b>				
Visa n° 15-13	07/05/15	FCT MASTER CREDIT CARDS PASS COMPARTMENT France	Renouvellement du PB	EuroTitrisation
Visa n° 15-16	24/06/15	AUTO ABS FRENCH LOANS MASTER	Renouvellement du PB	France Titrisation
Visa n° 15-23	26/11/15	AUTO ABS GERMAN LOANS MASTER	Renouvellement du PB	France Titrisation
<b>REEMISSIION</b>				
Visa n° 15-18	21/07/15	FCT DOMOS 2011-B	Réémission	France Titrisation
Visa n° 15-20	07/09/15	FCT ONEYCORD	Réémission	Eurotitrisation

## F. L'ATTRIBUTION DES CARTES PROFESSIONNELLES DES RESPONSABLES DE LA CONFORMITÉ

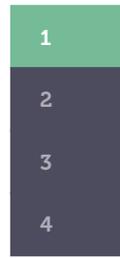
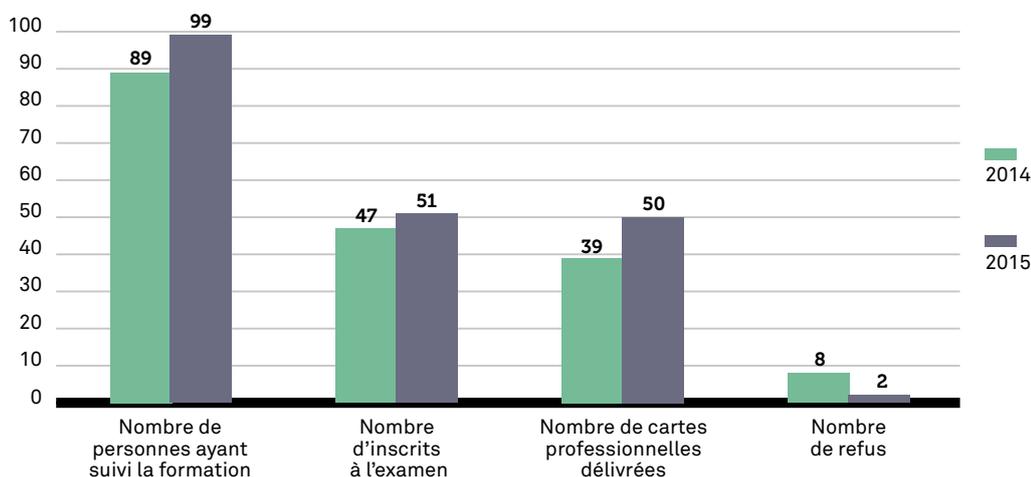
Outre la journée de formation qu'elle organise chaque année à destination des responsables de la conformité, l'AMF dispense des sessions de préparation à l'examen pour l'attribution des cartes professionnelles de responsables de la conformité et du contrôle interne (RCCI) et de responsables de la conformité des services d'investissement (RCSI).

En 2015, les chiffres sont contrastés. Moins de personnes ont suivi la formation RCCI (-9 % par rapport à 2014) au contraire de la formation RCSI (+10 %). Le nombre d'inscrits à l'examen est en hausse (+20 % pour les RCCI et +8 % pour les RCSI), de même que le nombre de cartes attribuées (+19 % chez les RCCI pour un taux d'attribution de 89 % et +22 % chez les RCSI pour un taux d'attribution 96 %).

### RCCI



### RCSI



## G. LISTES DES POSITIONS DE DOCTRINE PUBLIÉES PAR L'AMF EN 2015 PENDANT LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE AIFM

Tableau 10. Doctrine publiée

Intitulé du document	En bref
Position - Recommandation DOC-2011-05 : Guide des documents réglementaires des OPC	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.
Position - Recommandation DOC-2011-25 : Guide du suivi des OPC	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM. Augmentation de la limite maximum du ratio de liquidité accessoire : le ratio de liquidité accessoire peut être porté à 20%, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient.
Position - Recommandation DOC-2011-24 : Guide pour la rédaction des documents commerciaux et la commercialisation des OPC	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM. Insertion de dispositions relatives à l'admission aux négociations des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sur un marché réglementé ou un SMN.
Position DOC-2012-15 : Critères applicables aux placements collectifs de partage	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.
Position DOC-2007-19 : Critères extra financiers de sélection des actifs et application aux OPC se déclarant conformes à la loi islamique	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.
Position DOC-2008-14 : Swaps de performance sur OPC et structurations sur gestion active	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.
Position DOC-2004-07 : Les pratiques de <i>market timing</i> et de <i>late trading</i>	Prise en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>des dispositions introduites par le règlement délégué complétant la directive sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ; et</li> <li>des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.</li> </ul>
Instruction DOC-2011-19 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des OPCVM français et des OPCVM étrangers commercialisés en France	Prise en compte des impacts du règlement européen (UE) n° 462/2013 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation (CRA III) et ajout de précisions sur l'admission des parts ou actions d'OPCVM aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. Suppression de l'option irréversible pour les OPCVM et certains FIA de publier trimestriellement le rapport périodique. Ajustement de la présentation des frais dans le prospectus des OPCVM (contributions). Ajustement des dispositions relatives au niveau d'investissement d'un OPCVM ou d'un FIA dans d'autres placements collectifs. Prise en compte de l'impact du nouveau délai de règlement-livraison sur les formalités de participation des actionnaires aux assemblées générales. Prise en compte de l'opinion de l'ESMA amendant les orientations du CESR sur les fonds monétaires.

**Tableau 10. Doctrine publiée**

Intitulé du document	En bref
<p>Instruction DOC-2011-20 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un prospectus et information périodique des fonds d'investissement à vocation générale, fonds de fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale</p>	<p>Prise en compte des impacts du règlement européen (UE) n° 462/2013 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation (CRA III) et ajout de précisions sur l'admission des parts ou actions de FIA aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. Suppression de l'option irréversible pour les OPCVM et certains FIA de publier trimestriellement le rapport périodique. Ajustement de la présentation des frais dans le prospectus des FIA (contributions). Ajustement des dispositions relatives au niveau d'investissement d'un OPCVM ou d'un FIA dans d'autres placements collectifs. Sont insérées dans l'instruction 2011-20 les modalités de calcul des corrélations des sous-catégories d'une matière première prévues pour les OPCVM. Prise en compte de l'impact du nouveau délai de règlement-livraison sur les formalités de participation des actionnaires aux assemblées générales. Prise en compte de l'opinion de l'ESMA amendant les orientations du CESR sur les fonds monétaires.</p>
<p>Instruction DOC-2011-22 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et d'un règlement et information périodique des fonds de capital investissement</p>	<p>Prise en compte des impacts du règlement européen (UE) n° 462/2013 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation (CRA III) et ajout de précisions sur l'admission des parts ou actions de FIA aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. Ajustement de la présentation des frais dans le prospectus des FIA (contributions).</p>
<p>Instruction DOC-2011-23 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICI et/ou d'un prospectus et information périodique des OPCI et organismes professionnels de placement collectif immobilier</p>	<p>Prise en compte des impacts du règlement européen (UE) n° 462/2013 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation (CRA III) et ajout de précisions sur l'admission des parts ou actions de FIA aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. Ajustement de la présentation des frais dans le prospectus des FIA (contributions). Prise en compte de l'impact du nouveau délai de règlement-livraison sur les formalités de participation des actionnaires aux assemblées générales.</p>
<p>Position - Recommandation DOC-2012-11 : Guide relatif aux fonds de capital investissement et aux fonds professionnels de capital investissement</p>	<p>Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM. Sont regroupées dans ce document les positions et recommandations relatives aux fonds de capital investissement et celles relatives aux fonds professionnels de capital investissement. L'acceptation du règlement d'un fonds professionnel de capital investissement au moment de la souscription vaut accord des porteurs aux conventions de garantie de passif conclues par la sociétés de gestion de portefeuille lorsqu'elles sont conclues dans les conditions définies dans le règlement. Ajout relatif à la possibilité de blocage des rachats au-delà de dix ans.</p>

1

2

3

4

**Tableau 10. Doctrine publiée**

Intitulé du document	En bref
<p>Instruction DOC-2012-06 : Modalités de déclaration, de modifications, établissement d'un prospectus et informations périodiques des fonds professionnels spécialisés et des fonds professionnels de capital investissement</p>	<p>Prise en compte des impacts du règlement européen (UE) n° 462/2013 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation (CRA III) et ajout de précisions sur l'admission des parts ou actions de FIA aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. Ajustement de la présentation des frais dans le prospectus des FIA (contributions). Prise en compte de l'impact du nouveau délai de règlement-livraison sur les formalités de participation des actionnaires aux assemblées générales. Prise en compte de l'opinion de l'ESMA amendant les orientations du CESR sur les fonds monétaires.</p>
<p>Position DOC-2005-14 : Questions-réponses relatives aux fonds professionnels spécialisés</p>	<p>Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM. La position n° 2005-14 est dédiés aux seuls fonds professionnels spécialisés.</p>
<p>Position DOC-2006-18 : Délai de calcul des valeurs liquidatives des fonds de fonds alternatifs et fonds professionnels à vocation générale</p>	<p>Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.</p>
<p>Instruction DOC-2011-21 : Procédures d'agrément, établissement d'un DICL et d'un prospectus et information périodique des fonds d'épargne salariale</p>	<p>Prise en compte des impacts du règlement européen (UE) n° 462/2013 modifiant le règlement (CE) n° 1060/2009 sur les agences de notation (CRA III) et ajout de précisions sur l'admission des parts ou actions de FIA aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation. Sont insérées dans l'instruction 2011-21 les modalités de calcul des corrélations des sous-catégories d'une matière première prévues pour les OPCVM. Prise en compte de l'impact du nouveau délai de règlement-livraison sur les formalités de participation des actionnaires aux assemblées générales. Prise en compte de l'opinion de l'ESMA amendant les orientations du CESR sur les fonds monétaires.</p>
<p>Instruction DOC-2011-01 : Organismes de titrisation</p>	<p>Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM</p>
<p>Position - Recommandation DOC-2012-19 : Guide d'élaboration du programme d'activité des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs autogérés</p>	<p>Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM</p>
<p>Position - Recommandation DOC-2008-15 : La multigestion alternative en France</p>	<p>Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.</p>
<p>Position - Recommandation DOC-2014-06 : Guide relatif à l'organisation du dispositif de maîtrise des risques au sein des sociétés de gestion de portefeuille</p>	<p>Ajout de précisions en ce qui concerne la gestion de portefeuilles individuels identiques en termes de profil de risques et de composition d'actifs.</p>
<p>Instruction DOC-2012-01 : Organisation de l'activité de gestion de placements collectifs et du service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers en matière de gestion des risques</p>	<p>Ajout de précisions en ce qui concerne la gestion de portefeuilles individuels identiques en termes de profil de risques et de composition d'actifs.</p>

**Tableau 10. Doctrine publiée**

Intitulé du document	En bref
Position - Recommandation DOC-2013-10 : Rémunérations et avantages reçus dans le cadre de la commercialisation et de la gestion sous mandat d'instruments financiers	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM. Les CIF sont inclus dans le champ de la position qui consiste à considérer comme légitimes les prestations en nature (formation du personnel, documentation commerciale, assistance technique...), fournies par les producteurs d'instruments financiers à leurs distributeurs dès lors qu'elles respectent les conditions prévues au nouveau 3° de l'article 325-6 du règlement général de l'AMF
Position - Recommandation DOC-2007-21 : Les obligations professionnelles à l'égard des clients non professionnels en matière de gestion de portefeuille pour le compte de tiers	Alignement sur certains éléments de doctrine applicables en gestion collective, ajout de précisions à apporter sur le contenu du relevé périodique et encadrement des mandats investis en titres non cotés.
Instruction DOC-2013-07 : Exigences en matière de compétence professionnelle des conseillers en investissements financiers, d'actualisation de leurs connaissances et d'information de l'AMF relative à leur activité et à celle des associations	Mise à jour suite à une modification du règlement général de l'AMF relative à l'obligation pour les CIF de transmettre chaque année une fiche de renseignements annuels.
Position DOC-2014-04 : Guide sur les régimes de commercialisation des OPCVM et des FIA en France	Mise à jour suite à une modification du règlement général de l'AMF relative au correspondant centralisateur de certains FIA étrangers.
Instruction DOC-2014-03 : Procédure de commercialisation de parts ou actions de FIA	Mise à jour suite à une modification du règlement général de l'AMF relative au correspondant centralisateur de certains FIA étrangers. Insertion de dispositions relatives à l'admission aux négociations des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sur un marché réglementé ou un SMN
Position DOC-2008-20 : Questions-réponses relatives à la commercialisation des véhicules d'investissement à vocation principale de déductibilité fiscale	Prise en compte des impacts de la transposition en droit français de la directive AIFM.

# L'information des investisseurs

## A. LES VISAS ACCORDÉS SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

	2015	2014	Variation 2015/2014
<b>I - VISAS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>411</b>	<b>449</b>	<b>- 8,46 %</b>
Introduction d'une société sur un marché réglementé	23	19	21,05 %
Euronext	23	19	
Admission d'une société sur un marché organisé	16	9	77,78 %
Alternext	16	9	
Titres de capital	146	161	- 9,32 %
Constitutions de sociétés par appel public à l'épargne	0	0	
Émissions et admissions sur un marché réglementé <sup>1</sup>	23	38	- 39,47 %
Émissions et admissions sur Alternext	4	7	- 42,86 %
Émissions par offre au public hors marché réglementé	93	89	4,49 %
Cessions par offre au public hors marché réglementé	0	0	0,00 %
Opérations réservées aux salariés – émissions réservées – plans d'achat de titres	26	27	- 3,70 %
Attributions gratuites de bons	0	0	
Fusions, apports, scissions <sup>2</sup>	5	11	- 54,55 %
Titres de créance donnant accès au capital	5	11	- 54,55 %
Émissions et admissions sur un marché réglementé	5	11	- 54,55 %
Émissions par offre au public hors marché réglementé	0	0	
Cessions par offre au public hors marché réglementé	0	0	
Admissions de titres déjà émis	0	0	
Titres de créance	187	211	- 11,37 %
Émissions et admissions/admissions de titres déjà émis sur un marché réglementé	108	134	- 19,40 %
Émissions et admissions hors marché réglementé	2	1	100,00 %
Contrats financiers à terme	0	0	
Programmes d'émission EMTN, bons d'option et certificats	77	76	1,32 %

**Tableau 1. Visas par type d'opérations**

	2015	2014	Variation 2015/2014
<b>Offres publiques</b>	34	38	- 10,53 %
OPA (offres publiques d'achat, garanties de cours, surenchère)	23	23	0,00 %
OPE (offres publiques d'échange)	5	2	150,00 %
OPA / OPE (offres publiques mixtes)	0	0	
OP rachat (offres publiques de rachat)	3	4	- 25,00 %
OPR et OPR-RO (offres publiques de retrait, de retrait suivies d'un retrait obligatoire)	3	10	- 70,00 %
Offres de vente à prix ferme	0	0	
Offres publiques d'achat sur titres de créance	0	0	
OPA / OPE sur titres de créance	0	0	
<b>II - AUTRES VISAS</b>	226	220	2,73 %
Autres visas spécifiques (suppléments et notes en réponse)	226	220	2,73 %
– dont notes en réponse à offres publiques	21	27	- 22,22 %
<b>TOTAL DES VISAS DÉLIVRÉS SUR L'ANNÉE (hors visas annulés)</b>	637	669	- 4,78 %

Source AMF

1. Hors sociétés radiées

2. Les opérations de fusions, apports, scissions ne donnent pas lieu à la délivrance d'un visa mais à enregistrement, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le nombre de visas

## B. L'INFORMATION FINANCIÈRE PÉRIODIQUE DES SOCIÉTÉS COTÉES

**Tableau 2. Publications obligatoires sur 2015<sup>1</sup> (tous exercices confondus)**

Type d'information financière	Nombre de publications prévues	Effectuées	Non effectuées	% d'absence
Les rapports financiers semestriels	479	466	13	3 %
Les rapports financiers annuels	476	467	9	2 %
Les rapports sur gouvernement d'entreprise et contrôle interne	479	466	13	3 %
<b>TOTAL</b>	1 434	1 399	35	2 %

Source AMF

1. Hors sociétés radiées

# Les enquêtes et les suites judiciaires

## A. BILAN DES ENQUÊTES ET TRANSMISSIONS EFFECTUÉES PAR L'AMF DEPUIS 2004

Pour mener à bien sa mission de surveillance des marchés, l'AMF mène des contrôles auprès des professionnels habilités et peut enquêter sur tout fait susceptible de constituer des infractions et manquements boursiers. Seules sont ici prises en compte les enquêtes menées par l'AMF.

**Tableau 1. Les enquêtes menées par l'AMF depuis 2004**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre d'enquêtes terminées	90	91	105	96	95	80	73	78	74	83	68	75	1008
dont nombre d'enquêtes nationales	60	63	53	48	40	36	36	33	31	34	27	27	488
Ouvertures de procédures de sanction par l'autorité <sup>1</sup>	38	28	27	26	22	20	14	14	14	15	10	8	236

1. L'ouverture d'une procédure de sanction peut conduire à plusieurs notifications de griefs et à plusieurs sanctions.

**Tableau 2. Les transmissions de rapports d'enquête à la justice par l'AMF depuis 2004**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Transmissions au Parquet <sup>2</sup>	18	25	23	25	20	17	13	12	11	12	7	15	198
dont rapports qui ont également abouti, en parallèle, à l'ouverture d'une procédure de sanction par l'autorité	14	22	20	21	19	17	11	11	10	7	6	5	163

2. Un même rapport peut faire l'objet d'un envoi à plusieurs parquets

## B. LES SUITES JUDICIAIRES

**Tableau 3. Décisions de justice faisant suite à la transmission de rapports d'enquêtes par la COB puis par l'AMF**

	Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
1	Paris, le 29 mars 2005	Information financière de la société Rhodia	Fausse information	Ordonnance de non-lieu rendue en octobre 2015. Appel en cours.
2	Paris, le 8 décembre 2006	Information financière et marché du titre de la société Prologue Software	Délit d'initié, placement de titres sans agrément	Jugement de la 32 <sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris du 23 novembre 2015 constatant l'extinction de l'action publique à l'endroit de deux des prévenus en application du principe <i>non bis in idem</i> , et condamnant la société Euroland Finance et son président à respectivement 40 000 euros et 25 000 euros d'amende pour exercice illégal d'un service d'investissement. Appel en cours.
4	Paris, le 12 septembre 2007	Marché du titre et information financière de la société EADS	Délit d'initié	Jugement de la 11 <sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris du 18 mai 2015 constatant l'extinction de l'action publique, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
5	Paris, le 20 novembre 2007	Marché du titre Péchiney	Délit d'initié	Jugement du Tribunal correctionnel de Paris du 26 septembre 2014 condamnant les cinq prévenus à des peines respectives de 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 1,25 million d'euros d'amende, 12 mois d'emprisonnement avec sursis et 1,75 million d'euros d'amende, 12 mois d'emprisonnement avec sursis et 2,5 millions d'euros d'amende, 9 mois d'emprisonnement avec sursis et 150 000 euros d'amende, et 400 000 euros d'amende. Arrêt de la Cour d'appel de Paris du 1 <sup>er</sup> février 2016 annulant le jugement de première instance pour trois des quatre prévenus en application du principe <i>non bis in idem</i> . Le 4 <sup>e</sup> prévenu qui n'avait pas été visé par la Commission des sanctions de l'AMF dans sa décision du 23 décembre 2008 sera rejugé.

1

2

3

4

**Tableau 3. Décisions de justice faisant suite à la transmission de rapports d'enquêtes par la COB puis par l'AMF**

	Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
6	Paris, le 1 <sup>er</sup> avril 2008	Information financière et marché du titre de la société Euro Disney	Fausse information	Ordonnance de non-lieu rendue le 1 <sup>er</sup> septembre 2011. Appel du procureur de la République. Arrêt de la Chambre d'instruction de la Cour d'appel de Paris du 17 décembre 2012 infirmant l'ordonnance du juge d'instruction. Ordonnance de non-lieu rendue le 18 mai 2015. Décision définitive.
7	Paris, le 3 mai 2010	Marché du titre Oberthur Technologies	Délit d'initié	Jugement de relaxe de la 32 <sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris du 6 mai 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
8	Paris, le 23 juillet 2010	Information financière et marché du titre de la société Carrère Group	Fausse information	Ordonnance de non-lieu rendue le 26 mars 2014. Ordonnance rendue le 26 octobre 2014 constatant le désistement des parties civiles, le décès du prévenu et l'extinction de l'action publique. Appels devenus sans objet. Décision définitive.
9	Paris, le 29 août 2011	Marché du titre Ilog	Délit d'initié	Classement sans suite le 13 octobre 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
10	Paris, le 2 mai 2012	Marché du titre Sperian Protection	Délit d'initié	Jugement de la 11 <sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris du 25 janvier 2015 condamnant le prévenu à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis.
11	Paris, le 8 juin 2012	Marché du titre Anovo	Délit d'initié	Jugement de relaxe de la 32 <sup>e</sup> chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris du 6 mai 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
12	Paris, le 19 septembre 2012	Marché du titre Transgène	Délit d'initié	Composition pénale du 17 février 2015 pour délit d'initié à hauteur de 70 000 euros à l'encontre du prévenu.
13	Paris, le 2 octobre 2012	Information financière et marché du titre de la société LVMH	Avis à juridiction	Ordonnance de non-lieu rendue le 5 octobre 2015. Décision définitive.

**Tableau 3. Décisions de justice faisant suite à la transmission de rapports d'enquêtes par la COB puis par l'AMF**

Date de transmission	Nom de l'affaire	Nature	Suites données
14 Paris, le 24 janvier 2013	Marché du titre Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)	Manipulation de cours, délit d'initié	Classement sans suite, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
15 Paris, le 10 avril 2013	Marché des titres Lexibook Linguist, Groupe Partouche, ST Dupont, Lacie, Euro Ressources, Belvédère, Rodriguez Group, Diagnostic Medical, La Perla World, Visiodent, Avenir Télécom, Groupe Ares, Nicox, Artprice.com, Riber, BCI Navigation, Geci Intl, Archos, Theolia, Avanquest Software, Cerep, Hubwoo, Genoway, 1855, Adverline, Poncin Yachts, Bull, Holosfind, Atari, Euro Disney, Biosynex, Dalet, Sinclair IS Pharma, et Oxis International	Manipulation de cours	Classement sans suite.
16 Paris, le 30 avril 2013	Information financière et marché du titre de la Société Générale	Fausse information	Classement sans suite le 31 mars 2014, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
17 Paris, le 26 juillet 2013	Marché du titre Cybernetix	Délit d'initié	Classement sans suite le 10 juillet 2015 du fait de l'extinction de l'action publique.
18 Paris, le 30 septembre 2013	Marché des titres Naturex et Internationale de Plantations d'Hévées	Manipulation de cours	Classement sans suite le 8 avril 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
19 Paris, le 1 <sup>er</sup> septembre 2014	Marché du titre LaCie	Délit d'initié	Classement sans suite le 29 mai 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
20 Paris, le 12 septembre 2014	Marché du titre Novagali Pharma	Délit d'initié	Classement sans suite le 16 avril 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
21 Paris, le 23 février 2015	Marché des titres April, Ciments Français, Mersen, Séchilienne Sidec, Silic, Vilmorin & Cie, Pages Jaunes, Saft Groupe, Bolloré, Nexity et Technicolor	Manipulation de cours	Classement sans suite le 21 avril 2015, en application du principe <i>non bis in idem</i> .
22 Paris, le 3 décembre 2015	Information financière et marché du titre de la société Lafuma	Pour information	Classement sans suite le 28 décembre 2015 (infraction insuffisamment caractérisée).

1

2

3

4

# La coopération internationale

La continuité des engagements de la COB est prévue par les dispositions transitoires de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003. Ceux-ci sont donc pleinement repris par l'AMF.

## A. ACCORD DE RECONNAISSANCE AMF-CFTC

Cet accord de reconnaissance porte sur les contrats à terme et d'options sur contrats à terme français commercialisables aux États-Unis.

### Contrats à terme ferme \*

CAC 40 index futures contract

FTSE/EPRA NAREIT Europe Index

FTS Eurofirst 100 Index

FTS Eurofirst 80 Index

CAC 40 Index Mini Futures

\* Note : la présente liste de contrats est également disponible sur le site de la CFTC (<http://www.cftc.gov>), rubrique International > Foreign markets, products & intermediaries > Foreign products available to US customers.

Elle ne mentionne individuellement que les contrats ayant fait l'objet d'une autorisation spécifique. Elle ne reprend pas l'ensemble des contrats pouvant bénéficier d'une commercialisation aux États-Unis sans autorisation préalable (ex.: options et contrats à terme sur matières premières du MATIF). Par ailleurs, les options sur indice CAC 40 et sur actions du MONEP sont également commercialisables aux États-Unis auprès de certains investisseurs qualifiés, mais sous la supervision de la Securities and Exchange Commission (SEC).

### MATIF options et contrats à terme sur matières premières

Contrat à terme sur le maïs,  
option sur le contrat à terme sur le maïs

Contrat à terme sur le colza,  
option sur le contrat à terme sur le colza

Contrat à terme sur l'huile de colza,  
option sur le contrat à terme sur l'huile de colza

Contrat à terme sur le tourteau de colza,  
option sur le contrat à terme sur le tourteau de colza

Contrat à terme sur le blé de meunerie,  
option sur le contrat à terme sur le blé de meunerie

Contrat à terme sur le blé de meunerie premium n° 3,  
option sur le contrat à terme sur le blé de meunerie

Contrat à terme sur la poudre de lait écrémé

Contrat à terme sur le beurre doux

Contrat à terme sur la poudre de lactosérum doux  
alimentaire

Contrat à terme sur les granulés de bois

## B. LISTE DES MARCHÉS RECONNUS

La liste des marchés reconnus est disponible sur le site internet de l'AMF, dans la rubrique L'AMF > Relations institutionnelles > Accords et actions de coopération > Accords multilatéraux & marchés reconnus

<http://www.amf-france.org/L-AMF/Relations-institutionnelles/Accords-et-actions-de-cooperation/Accords-multilateraux-et-marches-reconnus.html>?

## C. LISTE DES MARCHÉS RÉGLEMENTÉS DES PAYS MEMBRES DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

La liste des marchés réglementés des pays membres de l'Espace économique européen est disponible sur le site de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en cliquant sur le lien ci-après :

[http://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma\\_registers\\_mifid\\_rma](http://registers.esma.europa.eu/publication/searchRegister?core=esma_registers_mifid_rma)

NB : L'article 47 de la directive européenne n° 2004/39/CE concernant les Marchés d'instruments financiers (dite « directive MIF ») autorise chaque État membre à conférer le statut de « marché réglementé » aux marchés établis sur son territoire qui se conforment à sa réglementation nationale. L'article 4, paragraphe 1, point 14, de la directive MIF définit le « marché réglementé » comme un système multilatéral, exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure ou facilite la rencontre – en son sein même et selon ses règles non discrétionnaires – de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou de ses systèmes, et qui est agréé et fonctionne régulièrement conformément aux dispositions du titre III de la directive.

## D. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS<sup>1</sup>

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Afrique du Sud	2000	19 octobre 2000	COB	Financial Services Board (FSB)	Convention d'échange d'informations	JO du 01/12/2000
Algérie	2001	25 janvier 2001	COB	Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 15/03/2001
Allemagne	1996	10 septembre 1996	COB	Bundesaufsichtsamt für den Wertpapierhandel (BaFin)	Convention portant accord d'échange d'informations	JO du 08/10/1996
Argentine	1993	24 mai 1993	COB	Comisión Nacional de Valores (CNV)	Accord de coopération et d'assistance technique	–
Australie	2013	22 mars 2013	AMF	Australian Securities Commission (ASIC)	Accord d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 29/08/2013
Australie	1995	14 mars 1995	COB	Australian Securities Commission (ASIC)	Accord administratif d'échange d'informations	–
Belgique	1993	26 juillet 1993	COB	Commission bancaire et financière (CBF-FSMA)	Accord administratif d'échange d'informations	JO du 28/12/1993
Brésil	1997	10 octobre 1997	COB	Comissão de Valores Mobiliários (CVM)	Convention d'échange d'informations	JO du 22/11/1997
Canada / Colombie-Britannique	1992	6 octobre 1992	COB	British Columbia Securities Commission (BCSC)	Accord de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/1992
Canada / Ontario	1992	31 janvier 1992	COB	Ontario Securities Commission (OSC)	Accord de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/1992

1. Au 15 mars 2016

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Canada / Québec	1992	31 janvier 1992	COB	Commission des valeurs mobilières du Québec (AMF)	Accord de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/1992
Canada / Québec	2011	6 décembre 2011	AMF	Commission des valeurs mobilières du Québec (AMF)	Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles	
Canada / Québec	2010	8 juin 2010	AMF	Commission des valeurs mobilières du Québec (AMF)	Engagement à conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles	
Chili	1998	27 mai 1998	COB	Superintendencia de Valores y Seguros (SVS)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/08/1998
Chine	2006	7 décembre 2006	AMF	China Securities Regulatory Commission (CSRC)	Lettre de coopération visant à renforcer les échanges techniques	-
Chine	1998	4 mars 1998	COB	China Securities Regulatory Commission (CSRC)	Convention de coopération en matière de régulation des marchés d'instruments financiers	JO du 22/04/1998
Corée du Sud	2002	30 avril 2002	COB	Financial Supervisory Commission (FSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 17/09/2002
Égypte	2002	6 septembre 2002	COB	Capital Market Authority (CMA)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 05/10/2002
Émirats Arabes Unis / Abu Dabi	2009	7 avril 2009	AMF	Securities and Commodities Authority (SCA)	Convention d'assistance et de coopération	JO du 04/04/2010
Émirats Arabes Unis / Dubai	2010	5 mars 2010	AMF	Dubai Financial Services Authority (DFSA)	Convention d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 16/04/2010

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Espagne	1993	27 septembre 1993	COB	Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV)	Accord administratif d'échange d'informations	JO du 28/12/1993
États-Unis	2015	31 juillet 2015	AMF	Board of Governors of the Federal Reserve System (FED)	Protocole d'accord relatif à la coopération et l'échange d'information relatifs à la participation à la chambre de compensation LCH.Clearnet SA, à la participation au dépositaire central Euroclear France et au système de règlement-livraison de titres ESES France opéré par Euroclear France	JO du 24/10/2015
États-Unis	2011	18 février 2011	AMF (et ACPR)	Commodity Futures Trading Commission (CFTC)	Accord portant sur la supervision de LCH.Clearnet SA	JO du 08/02/2014
États-Unis	2010	14 et 18 octobre 2010	AMF	National Futures Association (NFA)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 11/12/2010
États-Unis	2009	19 octobre 2009	AMF	Financial Industry Regulatory Authority (FINRA)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 24/12/2009
États-Unis	1990	6 juin 1990	COB	Commodity Futures Trading Commission (CFTC)	Accord d'assistance mutuelle	JO du 24/12/1992
États-Unis	1990	6 juin 1990	COB	Commodity Futures Trading Commission (CFTC)	Accord de reconnaissance mutuelle	JO du 24/12/1992
États-Unis	1989	14 décembre 1989	COB	Securities and Exchange Commission (SEC)	Accord d'assistance mutuelle	JO du 24/12/1992
Guernesey	2003	16 juin 2003	COB	Guernsey Financial Services Commission (Guernsey FSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 25/07/2003

1  
2  
3  
4

Pays	Année	Date signature	Régu- lateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Hong-Kong	1994	14 juin 1994	COB	Securities and Futures Commission (SFC)	Accord d'échange d'informations	–
Hongrie	1998	24 juin 1998	COB	Hungarian Financial Supervisory Authority	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/08/1998
Inde	2008	5 février 2008	AMF	Securities and Exchange Board of India (SEBI)	Accord de coopération visant à renforcer les échanges techniques	–
Israël	2013	14 janvier 2013	AMF	Israel Securities Authority (ISA)	Accord concernant l'équivalence des réglementations relatives à la double cotation des valeurs mobilières	JO du 07/04/2013
Israël	2008	28 janvier 2008	AMF	Israel Securities Authority (ISA)	Accord concernant l'équivalence des réglementations relatives à la double cotation des valeurs mobilières	–
Israël	2006	7 avril 2006	AMF	Israel Securities Authority (ISA)	Convention sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations	–
Italie	1994	27 janvier 1994	COB	Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB)	Accord administratif d'échange d'informations	–
Jersey	2001	30 novembre 2001	COB	Jersey Financial Services Commission (Jersey FSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 13/01/2002
Liban	2014	12 mai 2014	AMF	Capital Markets Board	Accord d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 13/01/2015
Liban	1995	12 avril 1995	COB	Banque du Liban	Convention de coopération	
Lituanie	2000	9 octobre 2000	COB	Lithuanian Securities Commission (LSC)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/11/2000

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Luxembourg	2012	22 mai 2012	AMF	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	Mémorandum concernant la compensation sur les marchés opérés par la Bourse de Luxembourg par LCH.Clearnet SA	JO du 01/07/2012
Malaisie	1999	13 septembre 1999	COB	Securities Commission (SC)	Convention d'échange d'informations	JO du 06/10/1999
Maroc	1998	9 avril 1998	COB	Conseil déontologique des valeurs mobilières du Maroc (CDVM)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/08/1998
Mexique	1992	23 octobre 1992	COB	Comisión Nacional de Valores (CNBV)	Accord de coopération et d'assistance technique	–
Monaco (Principauté de)	2002	8 mars 2002	COB	Commission de contrôle de la gestion de portefeuilles et activités boursières assimilées (CCAF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 08/09/2002
Pologne	1999	24 mai 1999	COB	Komisja Papierow Wartosciowych i Gieldd (KNF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 25/07/1999
Portugal	1996	19 avril 1996	COB	Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM)	Accord administratif d'échange d'informations	–
Qatar	2010	11 octobre 2010	AMF	Qatar Financial Markets Authority (QFMA)	Convention d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 11/12/2010
République tchèque	1999	7 décembre 1999	COB	Komise Pro Cenné Papiry (PSZAF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 11/01/2000
Russie	2009	27 novembre 2009	AMF	Federal Financial Markets Service (FFMS)	Convention d'assistance et de coopération mutuelle	JO du 23/02/2010

1

2

3

4

Pays	Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
Singapour	1999	23 novembre 1999	COB	Monetary Authority of Singapore (MAS)	Convention d'échange d'informations	JO du 31/12/1999
Suisse	2000	25 février 2000	COB	Commission fédérale des banques (CFB-FINMA)	Déclaration de coopération dans le domaine de la commercialisation transfrontalière des organismes de placement collectif gérés pour le compte de tiers	JO du 13/04/2000
Suisse	1999	26 mars 1999	COB	Commission fédérale des banques (CFB-FINMA)	Échange de lettres permettant l'organisation et la mise en œuvre d'une procédure d'assistance mutuelle	JO du 17/04/1999
Tunisie	1997	4 juillet 1997	COB	Conseil du marché financier (CMV)	Convention portant accord d'échange d'informations	JO du 29/07/1997
Turquie	2000	18 mai 2000	COB	Capital Markets Board (CMB)	Convention d'échange d'informations	JO du 21/06/2000
Union Monétaire Ouest Africaine	1999	4 octobre 1999	COB	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF)	Convention de coopération et d'échange d'informations	JO du 14/11/1999

## E. LISTE DES ACCORDS SIGNÉS PAR L'AMF AVEC SES HOMOLOGUES ÉTRANGERS NON MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE PORTANT SUR LA CONSULTATION, LA COOPÉRATION ET L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DES ENTITÉS VISÉES PAR LA DIRECTIVE SUR LES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS (AIFM)

La liste des accords signés par l'AMF avec ses homologues étrangers non membres de l'Union européenne portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations dans le cadre de la surveillance des entités visées par la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) est disponible sur le site de l'AMF :

<http://www.amf-france.org/Reglementation/Dossiers-thematiques/Epargne-et-prestataires/Gestion-alternative.html>

*NB : Les accords signés par l'AMF avec ses homologues étrangers non membres de l'Union européenne sont, à date et conformément aux dispositions en vigueur de la directive AIFM, une condition nécessaire et non suffisante au maintien ou à la mise en place de schémas de délégations entre gestionnaires français et entités non européennes. La directive AIFM prévoit en outre que le pays tiers :*

- doit être absent de la liste noire du GAFI ;
- doit avoir signé une convention fiscale conforme à l'article 26 du modèle OCDE avec chaque État membre de l'Union européenne où le fonds d'investissement alternatif (AIF) sera commercialisé.

*NB : La liste des accords AIFM est mise à jour par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) : <http://www.esma.europa.eu/content/AIFMD-MoUs-signed-EU-authorities>*

## F. LISTE DES ACCORDS ET CONVENTIONS MULTILATÉRAUX SIGNÉS PAR L'AMF<sup>1</sup>

Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2015	26 mars 2015	AMF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financial Services and Markets Authority (FSMA, Belgique)</li> <li>- Autoriteit Financiële Markten (AFM, Pays-Bas)</li> <li>- Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM, Portugal)</li> <li>- Financial Conduct Authority (FSA, Royaume-Uni)</li> </ul>	Accord de coopération portant sur la coordination de la régulation et du contrôle des marchés réglementés européens du groupe Euronext et d'Euronext NV	JO du 07/05/2015
2014	11 février 2014	AMF	<p><b>Partenariat des régulateurs de valeurs mobilières des deux rives de la Méditerranée</b></p> <p>COSOB (Algérie)            CMA (Égypte)            CNMV (Espagne)            HCMC (Grèce)            CONSOB (Italie)            CDVM (Maroc)            CMVM (Portugal)            CMF (Tunisie)            CMB (Turquie)            (adhésion en 2014)</p>	<b>Amendement à la Charte signée en 2009</b> instituant un Partenariat institutionnel entre régulateurs de marché des pays riverains de la Méditerranée visant à favoriser la convergence en matière de supervision financière	

1. Au 15 mars 2016

Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2012  et Protocole initial de 2003)	1 <sup>er</sup> mai 2012  1 <sup>er</sup> octobre 2003	AMF	<b>Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)</b> (liste des signataires disponible sur le site internet de l'OICV : <a href="http://www.iosco.org">www.iosco.org</a> )	Version révisée du Protocole d'accord multilatéral de l'OICV sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations de 2003	JO du 16/11/2003
2011  (et accords précédents de 2009, 2005 et 2001)	1 <sup>er</sup> décembre 2011	AMF	<b>Euroclear</b> - Belgique: Banque nationale de Belgique et Financial Services and Markets Authority - Finlande : Finansinspektionen et Finlands Bank (à partir de 2009) - France: AMF et Banque de France - Pays-Bas : Autoriteit Financiële Markten et De Nederlandsche Bank - Royaume-Uni : Financial Services Authority et Bank of England - Suède : Finansinspektionen et Sveriges Riksbank (à partir de 2009)	Protocole d'accord relatif au cadre de coopération pour la surveillance / supervision d'Euroclear SA/NV (ESA)	Protocole de 2011 publié au JO du 14 novembre 2012  (et protocole d'accord de 2009 publié au JO du 23/02/2010)
2011	1 <sup>er</sup> juillet 2011	AMF	<b>Euroclear</b> - Belgique : Financial Services and Markets Authority (CBFA/FSMA) et Banque nationale de Belgique - France : AMF et Banque de France	Accord de coopération en matière de contrôle / surveillance des opérations de règlement-livraison externalisées par Euroclear Belgium à Euroclear France	JO du 11/09/2011
2010	24 juin 2010	AMF	<b>Collège des régulateurs d'Euronext</b> - Belgique: Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) - France : Autorité des marchés financiers (AMF) - Pays-Bas : Autoriteit Financiële Markten (AFM) - Portugal : Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) - Royaume-Uni : Financial Services Authority (FSA)	Accord de coopération portant sur la coordination de la régulation et du contrôle des marchés réglementés européens du groupe Euronext et d'Euronext NV	JO du 08/08/2010

Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2007	5 janvier 2007	AMF	<b>Securities and Exchange Commission (États-Unis) et Collège des régulateurs d'Euronext</b> - Belgique: Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) - France: Autorité des marchés financiers (AMF) - Pays-Bas: Autoriteit Financiële Markten (AFM) - Portugal: Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) - Royaume-Uni: Financial Services Authority (FSA)	Accord portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations concernant la supervision des marchés	-
2005	3 mai 2005	AMF	<b>Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières (CESR)</b> - BAFIN (Allemagne) - FMA (Autriche) - CBFA (Belgique) - FSC (Bulgarie) - CYSEC (Chypre) - Finanstilsynet (Danemark) - CNMV (Espagne) - Finantsinspektsioon (Estonie) - Finanssivalvonta (Finlande) - AMF (France) - HCMC (Grèce) - PSZAF (Hongrie) - IFSRA (Irlande) - FME (Islande) - CONSOB (Italie) - FKTK (Lettonie) - Lithuanian Securities Commission (Lituanie) - CSSF (Luxembourg) - Malta FSA (Malte) - Kredittilsynet (Norvège) - AFM (Pays-Bas) - KNF (Pologne) - CMVM (Portugal) - CNB (République tchèque) - CNVMR (Roumanie) - FSA (Royaume-Uni) - ATVP (Slovénie) - NBS (Slovaquie) - Finansinspektionen (Suède)	Convention multilatérale du CESR sur l'échange d'informations et la surveillance des activités financières	JO du 16/04/1999
1999	26 janvier 1999	COB	<b>FESCO - Forum of European Securities Commissions)</b>		

Année	Date signature	Régulateur français	Commissions signataires	Type d'accord	Date de publication au JO
2003	6 mars 2003	AMF	<b>Collège des régulateurs d'Euronext</b> - Belgique: Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) - France : Autorité des marchés financiers (AMF) - Pays-Bas : Autoriteit Financiële Markten (AFM) - Portugal : Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) - Royaume-Uni : Financial Services Authority (FSA)	Accord portant sur la coordination de la régulation et du contrôle des marchés dérivés du groupe Euronext et d'Euronext NV	–
2002	24 juin 2002	COB	<b>Institut francophone de la régulation financière (IFREFI)</b> - COSOB (Algérie) - CBFA (Belgique) - CSF (Bulgarie) - CMF (Cameroun) - COSUMAF (CEMAC) - Guinée - CSSF (Luxembourg) - CDVM (Maroc) - CNMV (Moldavie) - CCAF (Monaco) - AMF (Canada/Québec) - CNVM (Roumanie) - FINMA (Suisse) - CMF (Tunisie) - CREPMF (UMOA)	Charte créant l'Institut francophone de la régulation financière qui a pour objectif de favoriser les échanges de savoir-faire et d'expériences, d'élaborer des études et d'échanger des informations relatives aux marchés financiers entre les pays membres de l'Institut	–
2001	2 février 2001  (et addendum d'avril 2002)	AMF	<b>Collège des régulateurs d'Euronext</b> - Belgique : Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) - France : Autorité des marchés financiers (AMF) - Pays-Bas : Autoriteit Financiële Markten (AFM) - Portugal : Comissão do Mercado de Valores Mobiliários (CMVM) - Royaume-Uni : Financial Services Authority (FSA)	Accord portant sur la coordination de la régulation et de la surveillance d'Euronext	–



## CONTACTS

Direction de la communication  
01 53 45 60 25

Un formulaire de contact est disponible  
sur le site internet de l'AMF  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02 — France  
Tél. : 01 53 45 60 00  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)